



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2012

CONVOCATION DU 24 AOUT 2012

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 + 3 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Eric TROCHON M. Yves HERRAULT	Mme Sylvie ESNAULT	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	M. Albert CHARLOT Mme Anne-Marie DELOUBES Mme Maryse ROUSSET Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	M. Christian MONCHÂTRE Mme Gaëlle COTTEREAU Mme Nicole HALLIER M. Michel CHOLIÈRE	M. Gérard AMESLON M. Anthony HERRAULT M. Jany ROLLE
ABSENTS EXCUSES :		Mme Marinette CHÉRON M. Juan SALIDO M. Laurent JOUANNEAU	donne procuration à donne procuration à donne procuration à	M. Yves HERRAULT M. Jean-Marie BOUCHÉ Mme Maryse ROUSSET

Est élue secrétaire de séance : Mme Maryse ROUSSET

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 2 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

Il indique que des précisions restent à obtenir sur les devis reçus et qu'il convient ainsi d'intégrer une demande de l'ABF sur le coloris des crochets des ardoises. De ce fait, le point portant sur la réfection des toitures des commerces est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. CHARLOT : feux au carrefour de la Mairie,
- Mme COTTEREAU : redevance incitative,
- Mme ASSE-ROTTIER : totem du circuit automobile de 1906,
- M. CHOLIERE : cavurnes.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Nouveaux vestiaires

La procédure d'obtention du Permis de Construire est en cours de finalisation. La Sous-Commission départementale de Sécurité a émis un avis favorable.

S'agissant du planning des travaux, l'entreprise de maçonnerie a commencé son intervention ce jour et il est prévu que l'installation du bâtiment soit réalisée dans la seconde quinzaine d'Octobre. L'entreprise de Régis Pasquier commence aussi cette semaine les travaux de réseaux.

Cellule Sanitaires Prairie

Après avoir continué à travailler sur les deux solutions que nous avons évoquées lors du conseil municipal de Juillet, nous nous orientons clairement aujourd'hui sur celle consistant à réaliser un ensemble toilettes sous l'appentis existant et ce pour deux raisons principales :

-Avis assez défavorable de l'ABF aux solutions proposées en matière de cellules préfabriquées. Plus précisément, il conseille un bâtiment préfabriqué avec structure extérieure identique aux bâtiments existants.

-Surtout le coût de cette solution est nettement moins élevé que celui d'achat et d'installation d'une cellule préfabriquée.

Nous n'avons pas été en mesure de finaliser tous les devis pour la présente réunion mais le projet sera soumis à la décision du conseil municipal lors de la réunion d'Octobre.

Chantier de rénovation du Foyer Soleil

La réunion de lancement du chantier a eu lieu aujourd'hui à 16h.

Le Foyer Manceau a établi les dossiers de demande de subvention et d'emprunt. Les réponses qui seront apportées pourront évidemment encore modifier les données du plan de financement.

Bassin Place du Château

La mise en place au cours de l'été d'un liner dans la cuve de la pompe du bassin n'a pas permis de régler le problème de fuite du bassin.

Nous avons donc indiqué aux maîtres d'œuvre et à la société Colas que la "plaisanterie" avait assez duré et qu'il convenait qu'ils procèdent à une reprise complète de l'installation.

Nous avons eu un accord de la société Colas sur ce point et les travaux devraient être réalisés en Octobre.

Programme de travaux de voirie

Les derniers gros travaux des dernières maisons chemin de Maunon étant maintenant quasiment terminés, rien ne s'oppose au lancement de ce programme de travaux que la Sté Colas envisage de réaliser en Octobre. Le programme prévoit aussi la réfection d'une petite voie annexe au chemin du Dué.

Nous commençons à réfléchir au programme 2013.

Il faudra notamment à cette occasion traiter le problème de la rue Jean-Rostand au niveau de l'entrée de l'IME.

Aménagement de la rue du Val de Loir

Nous avons eu notification d'une subvention au titre du Fonds d'Amendes de Police d'un montant de 9.927€. Nous pouvons donc maintenant poursuivre la démarche et nous avons demandé à la Safège de préparer la consultation des entreprises.

Personnel communal

Suite à la demande de mise en disponibilité d'un an à compter du 1er Septembre de Mr Lebel, nous avons organisé un recrutement qui, comme nous le pressentions, a été assez difficile.

Très peu de candidats de Bouloire, un désistement d'une jeune femme que nous avons retenue.

Pour le moment, nous testons Mr Jeremy Paineau sur le poste 21h.

Dossier Zone Naturelle humide.

Le traitement de notre dossier de déclaration par les services de la DDT (Police de l'Eau) suit son cours. Un certain nombre de précisions complémentaires ont été demandées par la DDT au cours de l'été. Parmi les questions auxquelles il convient de répondre, celle de la localisation des surfaces d'épandage pour accueillir les sédiments (environ 2000 m³) qui seraient retirés des plans d'eau. La surface requise est évaluée à 10 ha et il nous en manque actuellement la moitié.

Parallèlement, la déclaration d'antériorité d'existence de plans d'eau qui, pour la DDT, n'existaient pas, a été faite et reconnue.

Rénovation des cours d'écoles

La rénovation de la cour de l'école de la rue des Maillets a été réalisée fin Juillet par l'entreprise Clément qui, tout en s'engageant à réaliser les travaux à cette période, avait présenté un devis d'un montant un peu plus faible que celui de l'entreprise Colas.

De son côté, l'entreprise Traçage Service a réalisé le traçage des couloirs de course.

Elle a aussi procédé dans la cour de l'école maternelle au traçage d'un ensemble de jeux en conformité avec une demande faite par le directeur et les enseignants de cette école.

Circulation et Signalétique

Le Groupe de Travail s'est réuni le vendredi 24 Août pour discuter des trois sujets suivants :

-La mise en sens unique du Chemin du Rocher.

-L'instauration d'une limitation de vitesse à 30 dans le centre bourg.

-La circulation des Poids Lourds dans les parties basses des rues du Collège et du Jeu de Paume

Le compte-rendu de cette réunion est joint au dossier.

Concernant le dernier point, M. TROCHON signale que l'interdiction en venant de St Calais de tourner à gauche dans la rue du Jeu de Paume pourrait gêner certains agriculteurs.

Divers

-Les travaux de restauration des deux puits de la prairie de loisirs n'ont pu être terminés en Juillet comme cela était prévu mais l'entreprise Pavy a repris le chantier fin Août.

-Journées du Patrimoine: Le Syndicat d'Initiative organisera des visites-découverte du Château et de la Chapelle du Cimetière le samedi 15 Septembre. Dans le cadre de l'action menée par la Communauté de Communes pour améliorer l'attractivité des chemins de randonnée, deux plaques informatives vont être posées sur le mur du lavoir et à l'entrée de la Chapelle du Cimetière.

Mme ASSE-ROTTIER précise que le vendredi 14 septembre à 20h30 dans la salle du Château aura lieu une conférence organisée par le Syndicat d'Initiative sur les puits et les lavoirs

-Les stores viennent d'être posés par les établissements Livet dans la nouvelle salle à manger de la Cour Epidaure (Coût : 2.147€ HT).

La même société a procédé au remplacement des stores très dégradés de l'école élémentaire de la rue Montreuil (Coût : 1.305€HT).

-Equipements défaillants: le ballon d'eau chaude gaz de la cantine est défaillant et va devoir être très rapidement remplacé. Nous avons aussi de plus en plus de difficultés avec l'autolaveuse du Gymnase et nous allons devoir en acheter une autre que nous choisirons autonome avec batterie.

-Feux tricolores : La Sté Citeos a procédé à la reprogrammation des feux fin Juillet. Nous avons donc désormais une alternance fixe feu vert-feu rouge de 6h à 21h. Entre 21h et 6h, la route Départementale est en permanence au Vert sauf détection d'un véhicule arrivant sur les rues adjacentes.

M. CHARLOT indique qu'on lui a signalé que le feu rouge n'était pas toujours respecté par certains camions.

-Totem rappelant le passage du Grand Prix de France 1906 à Bouloire.

Après avoir envisagé d'implanter ce totem sur le trottoir à proximité du Crédit Agricole, nous avons trouvé intéressante la suggestion de l'un des conseillers municipaux, de le mettre en place en bordure de la Rue Nationale à proximité de l'immeuble de la Poste.

Suite à une question de M. ROLLE sur la réception en Mairie du courrier de l'Association du Grand Prix sollicitant l'attribution du nom du vainqueur à une rue de Bouloire, le Maire répond qu'il est effectivement en contact avec cette association qu'il doit rencontrer prochainement en vue de déterminer une mesure qui pourrait être prise pour rappeler cet événement, mesure qui peut consister en l'attribution d'un nom de rue mais d'autres idées sont possibles.

-Visite Sous-Préfet : nous avons reçu la visite de Mr Eric Cluzeau le vendredi 17 Août.

Nous lui avons fait visiter le centre du village. Les échanges ont surtout porté sur la DETR, les raisons pour lesquelles notre demande portant sur la zone humide n'avait pas été retenue et nous lui avons présenté les deux grands projets que nous avons pour le court terme : la rénovation du Gymnase (2013) et la réfection complète de la rue Nationale entre la rue St Julien et la mairie (2014).

-Confirmation : La cérémonie officielle de passation de pouvoirs de Daniel Leroux à Dominique Poupard pour la fonction de Chef du corps de Sapeurs-Pompiers de Bouloire aura lieu le vendredi 5 Octobre à 19h, sur la Place du Château. Le vin d'honneur sera ensuite organisé à la Salle Polyvalente.

-Demande de nom de rue pour l'abbé Pêcha : nous avons été saisis par l'Association St Mathieu d'une demande d'attribution d'un nom de rue pour honorer l'abbé Pêcha qui fut curé de Bouloire pendant plus de 40 ans.

La suggestion de l'association porte sur la rue de la Grosse Pierre ou sur la partie de la rue St Julien qui longe le cimetière.

Mme ASSE-ROTTIER se manifeste pour signaler qu'elle n'approuve pas le fait de débaptiser les rues pour leur donner un nouveau nom.

-Demande de subvention exceptionnelle de Ciné Ambul en 2013 : L'association doit se doter de 2 appareils de projection numériques, ce qui représente un investissement de l'ordre de 120.000€. Des subventions de la Région, du Conseil Général et surtout du CNC sont prévues mais l'aide des communes participantes est également sollicitée à raison d'une subvention exceptionnelle de 0,15€ par habitant, ce qui représentera dans notre cas une somme de l'ordre de 300€. Nous avons prévu de donner notre accord de principe.

-Téléthon : Suite à la demande exprimée par un représentant du Comité Départemental, nous avons mis à disposition à titre gratuit la Salle du Château pour un concert qui aura lieu le samedi 8 Décembre. Une réunion en mairie à laquelle seront conviés les responsables d'associations de la commune est prévue le 13 Septembre.

Nous venons aussi d'être informés du projet des Pompiers d'organiser un loto le 18 Novembre également au profit du Téléthon.

-Ancien magasin Bio de Mr et Mme Martin : le bâtiment vient de faire l'objet d'un compromis d'achat par un agent immobilier qui partagerait le local nouvellement aménagé avec une agence d'assurances.

-Centre d'entraînement et d'élevage de chevaux de course : Mr et Mme Abrivard se sont installés au cours de l'été dans leurs nouvelles installations du domaine du Parc où les travaux sont pratiquement achevés.

J'ai sollicité auprès d'eux une visite-découverte des installations à l'intention des membres du conseil municipal. Celle-ci est pour le moment prévue le vendredi 14 Septembre à 17h.

-Commission des Finances : elle sera réunie le lundi 17 Septembre à 20h.

A cette occasion, nous ferons le point sur la réalisation des budgets au cours de la première partie de l'année mais nous présenterons aussi notre projet en matière de fiscalité d'urbanisme en prévision de la réunion du conseil d'Octobre.

-Maison Médicale : nous avons reçu une demande d'installation d'une jeune ostéopathe pour début année 2013. Nous avons toujours un cabinet vacant.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - PROJET DE RENOVATION DU GYMNASÉ – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Le Maire indique aux membres présents qu'il convient d'envisager une rénovation globale du gymnase plutôt que des opérations au coup par coup sur le sol sportif ou sur la toiture du bâtiment.

Il rappelle que le gymnase a été construit en 1983/84, qu'il est constitué d'une structure lamellée collée avec des parois périphériques traditionnelles, excepté la partie haute des pignons réalisée en bacs acier. La couverture est en bacs translucides et ardoises. D'une superficie d'environ 1300 m², le bâtiment abrite une grande salle revêtue d'un sol sportif, deux vestiaires joueurs, un local arbitres, un local pour les professeurs, des sanitaires pour le public et un local rangement. Il est chauffé au gaz.

Afin de bien cerner les travaux à réaliser pour la rénovation de ce bâtiment, il informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la mission suivante, divisée en deux étapes :

1 - Tranche ferme : Etudes, diagnostic (y compris diagnostic thermique) et descriptif des opérations à réaliser avec un estimatif des coûts des travaux.

Cette phase correspond aux études d'avant-projet (AVP) et aux études de projet (PRO).

Les études porteront notamment sur la toiture, le traitement des parties latérales translucides en vue notamment d'assurer une meilleure isolation, la réfection des toitures terrasses au-dessus des sanitaires, le remplacement des huisseries dégradées, le mode de chauffage du bâtiment, la rénovation des installations sanitaires, la mise en place d'un sol sportif, le traçage des espaces de jeu, etc.

2 - Tranche conditionnelle : Gestion et suivi du chantier

Cette phase comprend les missions suivantes : ACT (Assistance aux Contrats de Travaux), VISA, DET (Direction de l'Exécution des Travaux), AOR (Assistance aux Opérations de Réception).

Le Maire précise que le projet établi à l'issue de la tranche ferme fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal. Il ajoute que la réalisation de la tranche conditionnelle, projet pour 2013, sera subordonnée aux résultats de la tranche ferme sur la faisabilité et le coût estimatif du projet, ainsi que des aides financières obtenues, subventions qu'il conviendra de solliciter avant la fin de l'année 2012.

Le Maire indique qu'à l'issue de la consultation, 6 offres ont été reçues de cabinets d'architecture, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 250 000 € HT hors chauffage et isolation. Il présente le tableau récapitulatif de ces offres qui ont fait l'objet d'une analyse par la Commission d'appel d'offres et ajoute que celle-ci préconise de retenir l'offre du cabinet ERMO ARCHITECTURE de La Ferté Bernard qui travaille avec le bureau d'études BOULARD du Mans.

Cette offre s'élève à 22 150 € HT, décomposée comme suit :

- tranche ferme : forfait de rémunération de 13 700 € HT,
- tranche conditionnelle : taux de rémunération de 3,38% (ce qui donne un montant de 8 450 € HT pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 250 000 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- décide de confier au cabinet ERMO ARCHITECTURE une mission de maîtrise pour la rénovation du gymnase, selon les conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

02 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE MONTREUL

Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public, le Maire propose au Conseil Municipal de terminer la rénovation de la rue Montreul, opération inscrite au Budget Primitif.

Il s'agit de procéder au changement des 6 lanternes anciennes installées dans la rue Montreul et sur le parking de l'école maternelle. Pour ces travaux, le devis de l'entreprise CITEOS s'élève à 3 935 € HT, soit 4 706,26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
- accepte le devis de l'entreprise CITEOS pour un montant de 3 935 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

03 - ACQUISITION D'UN NOUVEAU MONUMENT POUR LE COLUMBARIUM

Le Maire informe les conseillers qu'actuellement il ne reste plus de case de disponible au columbarium. Il rappelle que la précédente installation comportant 8 cases avait été réalisée par la société VAUTCRANNE en 2009, pour un montant de 4 264,11 € HT, soit 5 100 € TTC.

Afin de faire face aux futures demandes d'acquisition de cases et en vue de respecter une unité esthétique du lieu, il propose au Conseil Municipal de valider un devis de la société VAUTCRANNE, pour la fourniture et la pose de 2 nouveaux ensembles de 4 cases, identiques à ceux déjà installés, pour un coût égal à celui de 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :
- accepte le devis présenté par la société VAUTCRANNE, pour un montant de 4 264,11 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

Suite à une question de M. CHOLIERE sur le projet de cavurnes, le Maire informe les élus que la réflexion se poursuit sur le sujet, deux solutions étant possibles :

- la Commune procède à la mise en place des cavurnes et vend l'emplacement aux familles. Dans ce premier cas, toutes les cavurnes sont identiques.
- la Commune vend un emplacement aux familles qui se chargent de la mise en place des cavurnes et dans ce cas, les monuments seront différents.

Concernant le cimetière et le columbarium, M. ROLLE expose que, comme les autres conseillers municipaux, il reçoit régulièrement des courriers de Mme LEBOUCHER sur les fleurs fanées qui sont déposées sur ou devant la case de son mari. Afin de calmer le jeu, il souhaiterait qu'il soit fait application du règlement qui interdit le dépôt de pots au columbarium.

Le maire répond qu'il s'agit d'un problème récurrent qui dure depuis des années, qui relève sans doute d'un traitement médical et qu'il est encore intervenu récemment auprès de l'intéressée pour qu'elle cesse de venir sans cesse en mairie faire part de doléances qui sont toujours les mêmes, amener des pots de fleurs ou des bouquets de fleurs fanées etc

S'agissant de l'application du règlement du columbarium, il est clair qu'il ne peut être présent toute la journée au cimetière et que la commune ne dispose pas de policier municipal pour faire respecter le règlement.

Afin de donner la parole à Mme DROUIN présente dans la salle, le Maire interrompt la séance à 21h50.

Mme DROUIN intervient pour souligner que si Mme LEBOUCHER a des torts, certaines personnes la provoquent et prennent plaisir à envenimer la situation. Il serait souhaitable d'inviter les personnes qui déposent les fleurs fanées et les pots à cesser leurs agissements et à adopter un comportement plus respectueux dans un cimetière.

Le Maire répond qu'il a déjà parlé dans ce sens aux auteurs supposés de ces actes, mais que la situation semble inextricable.

Après divers échanges, le Maire reprend la séance à 22h.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES

➤ TARIF DE CONCESSION D'UNE CASE AU COLUMBARIUM

Le Maire rappelle que le tarif actuel de la concession d'une case au columbarium s'élève à 250 € pour une durée de 15 ans. Il expose que ce tarif laisse donc à la charge du budget général de la commune plus de la moitié de la charge d'investissement, ce qui n'est pas conforme à la règle de l'équilibre économique dépenses-recettes requise pour ce qui concerne les opérations funéraires.

Le coût du nouvel investissement étant de 4.264,11€HT pour 8 cases, il propose au conseil municipal, pour respecter cette règle, de porter le tarif de concession d'une case au columbarium à 530€.

Pour Mme ROUSSET, cette proposition fait faire un bénéfice à la Commune. Elle explique qu'à l'installation du monument, la vente des concessions va couvrir la dépense de la Commune. Cependant, au bout de 15 ans, à l'occasion du renouvellement des concessions, le monument va être payé une 2^{ème} fois par les titulaires des concessions si le tarif de renouvellement est identique à celui du 1^{er} achat.

Le maire répond qu'il n'a jamais indiqué que les titulaires des concessions seraient appelés à payer à nouveau une somme de 530€ au bout de 15 ans. Comme les premières échéances de concession de 15 ans vont bientôt intervenir, il reconnaît qu'il faut effectivement se poser la question du tarif à appliquer lors du renouvellement de la concession et sans doute lier la somme de 530€ en conséquence. Ce point va être étudié et une nouvelle proposition sera faite lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Le maire indique qu'il convient également de raisonner en faisant la comparaison de ce que coûtent aux familles le coût d'une concession classique (avec la tombe et la pierre tombale) et le coût de concession d'une case au columbarium.

04 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – FONDS DE CONCOURS

Le Maire rappelle que par délibération du 15 juin 2006, la Communauté de Communes du Pays Bilurien a intégré dans ses compétences "la programmation des spectacles vivants du Théâtre Epidaure". Aussi, depuis 2009, elle prend en charge les dépenses relatives à la programmation de la saison et aux frais de communication. En compensation de cette prise en charge, il est prévu que la Commune de Bouloire verse pendant une durée de 5 ans (fin en 2013) un fonds de concours à la Communauté de Communes : pour l'année 2012, son montant s'élève à 8 538 €.

Le Maire donne lecture du projet de convention entre la Commune et la Communauté de Communes précisant les conditions de versement de ce fonds de concours, et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- * Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays Bilurien, pour la participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'équipement « service social et service jeunesse de la communauté de communes »,
- * dit que le fonds de concours à verser à la Communauté de Communes du Pays Bilurien pour l'année 2012 sera d'un montant de 8 538 €,
- * Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

2.3 POINTS DIVERS

05 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Acquisition d'une armoire froide pour la cantine auprès de QUIETALIS pour 1 322 € HT,
 - * Achat de panneaux signalétiques auprès de SIGNAUX GIROD pour 1 204,97 € HT,
 - * Achat d'un lutrin auprès de EDIMENTA pour 117,95 € HT,
 - * Achat d'une vitrine extérieure pour l'école RC2 chez DISCOUNT COLLECTIVITES pour 234 € HT,
 - * Rénovation du dortoir à l'école maternelle par l'entreprise BOUET pour 1 601 € HT,
 - * Marquage de jeux dans les cours écoles maternelle et RC2 par TRACAGE SERVICE, pour 703 € HT,
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre :
 - * Indemnité de MMA pour le nettoyage du sol de la salle du Château dégradé par l'association VINDUNUM NOCTURAE pour 525,42 € HT,

- Concessions dans le cimetière :
 - * Concession cimetière de 30 ans à la famille TIRONNEAU,
 - * Concession columbarium de 15 ans à la famille DELAROCHE-LUBINEAU,
 - * Concession cimetière de 50 ans à la famille BROSSE-VALLEE,
 - * Concession cimetière de 30 ans à la famille RENVAZE,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :
 - * Vente d'un meuble de la classe CLIS à la Commune de Thorigné sur Dué pour 150 €,
- Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
 - * Vente par M. GAUDIN à M. CRAMPON et Mme RICHARD d'une propriété bâtie au 4 chemin de la Boulanderie,
 - * Vente par SARTHE LOTISSEMENT à M. DEGAUGUE et Mme BRUNEAU d'une propriété non bâtie au 4 rue Nicéphore Niepce.
 - * Vente par les Consorts RIBOT à M. Mme LEVERT d'une propriété non bâtie au 17^{quater} rue du Collège,
 - * Vente par Mme CHATELLIER à M. Mme BESNARD d'une propriété bâtie au 68, rue Nationale,
 - * Vente par M. TOUCHET et Mme HERRAULT à M. Mme CISSE d'une propriété bâtie au 31, rue Pablo Picasso.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

06 - SIVOS DE BOULOIRE – MODALITES DE DISSOLUTION

Le Maire rappelle que par délibération du 2 juillet dernier, le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur la dissolution du SIVOS de Bouloire.

Il expose que par délibération du 21 juin 2012, le SIVOS s'est prononcé sur les modalités de sa dissolution, qui concernent les éléments suivants :

- répartition de l'actif : compte tenu des relations financières avec le Département de la Sarthe, les éléments de l'actif du SIVOS devront transiter par les comptes de la Commune de Bouloire, propriétaire du terrain sur lequel est construit le Collège Guillaume Apollinaire. Le transfert de l'actif s'effectuera sans contrepartie financière à la commune de Bouloire. Ensuite, la commune de Bouloire cèdera l'ensemble (terrain, bâtiment et matériel) au Département de la Sarthe, suivant un acte de cession, sous la forme administrative.

- solde de trésorerie : il sera reversé aux collectivités membres du SIVOS sur les mêmes bases que l'appel des fonds, soit 30% au prorata du potentiel fiscal et 70% en fonction du nombre d'élèves.

A la clôture des comptes 2011, les excédents à reverser se répartissent de la façon suivante :

• Excédent de fonctionnement	=	37,48 €
• Excédent d'investissement	=	316,58 €
o Soit un total de	=	354,06 €

Le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des biens du SIVOS et des modalités prévues de répartition de l'actif. Il invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, donne un avis favorable sur les modalités de dissolution retenues par le SIVOS de Bouloire.

➤ ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS – SMIRGEOMES – RAPPORT 2011

Le SMIRGEOMES a adressé en Mairie le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers pour son activité 2011.

Le Maire donne quelques données significatives de l'année 2011 :

- fréquentation de la déchetterie de Maisoncelles : + 14% par rapport à 2010,

- tonnages collectés : 42 552 T, dont	Soit par habitant : 486 T
. ordures ménagères : 13 918 T	159 T
. collectes sélectives : 8 133 T	93 T
. Déchetteries : 20 501 T	234 T

Il précise que le tonnage des ordures ménagères est relativement stable depuis 2005.

- coût par habitant : 68 €
dont 23 € pour la collecte, 13 € pour le traitement des ordures ménagères, 11 € pour le fonctionnement des déchetteries.

Suite à une question de Mme ASSE-ROTTIER sur la mise en route de la nouvelle usine, le Maire indique qu'il n'a pas eu d'information récente sur la date de démarrage.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Redevance Incitative**

Mme COTTEREAU s'étonne du délai très court pour le paiement de la redevance incitative surtout en cette période de vacances. Elle a reçu la facture le 13 juillet pour un paiement le 30 juillet.

Le Maire rappelle que la Redevance Incitative est de la compétence de la Communauté de Communes et non de la Commune. Il explique que ce délai assez court est dû à un problème informatique.

M. Anthony HERRAULT a été surpris d'avoir à payer une année complète de collectes alors que le nouveau système n'est en place que depuis 6 mois.

Le maire répond que le nouveau système fonctionne depuis le 1er Janvier et que le Smirgeomes a bien entendu commencé à payer les charges de fonctionnement (contrat des entreprises prestataires, salaires, etc) dès cette date. Pour éviter des charges de trésorerie qui renchériraient le coût du service, il a été décidé de faire payer le coût annuel aux usagers à mi-année.

Seuls les usagers qui auront dépassé un nombre annuel de 16 levées seront amenés à payer un complément au Printemps 2013.

Il ajoute qu'environ 80% des foyers ont adopté un rythme de collecte qui leur permettra de respecter le forfait des 16 levées par an. Les courriers et réclamations reçues montrent que celles-ci viennent surtout des propriétaires des résidences secondaires, des habitants qui rejettent des couches.

Mme ASSE-ROTTIER fait part de nuisances (odeurs) cet été en raison des ordures qui restent jusqu'à 3 semaines dans les bacs.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 1^{er} octobre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Maryse ROUSSET

Les Conseillers Municipaux